

Contrat de Formation en Création de CV

Entreprise : Coco Games :

Adresse : Servitude Alexandre Bonno, Arue
Téléphone : 89.61.06.13
Email : cocogamestahiti@gmail.com
Numéro Tahiti : F24345

Stagiaire :

Nom :
Adresse :
Téléphone :
Email :

Objet du contrat :

Ce contrat a pour objet de définir les modalités de la formation en création de CV dispensée par Coco Games.

Création de CV Professionnel

Formation complète pour apprendre à rédiger, structurer et mettre en forme un CV percutant.
Prix : 20 000 XPF

Durée de la formation :

La durée de cette formation est de 2 heures minimum, avec un suivi personnalisé pour s'assurer de la qualité du CV final.

Modalités de paiement :

Le paiement de la formation doit être effectué en totalité avant le début de celle-ci. Les modalités de paiement peuvent inclure le virement bancaire, le paiement en ligne ou en espèces à l'adresse de Coco Games.

Engagements de Coco Games :

Coco Games s'engage à fournir les ressources, modèles, et le support nécessaires pour l'accomplissement de la formation. L'entreprise garantit la qualité et la pertinence des contenus fournis.

Engagements du Stagiaire :

Le stagiaire s'engage à suivre assidûment la formation, à respecter le planning établi et à fournir les efforts nécessaires pour atteindre les objectifs de la formation.

Résiliation du contrat :

En cas de résiliation du contrat par le stagiaire, aucun remboursement ne sera effectué sauf

en cas de force majeure dûment justifiée. En cas de résiliation du fait de Coco Games, le stagiaire sera remboursé au prorata des cours non dispensés.

Droit applicable et juridiction compétente :

Ce contrat est régi par le droit polynésien. En cas de litige, les parties s'engagent à chercher une solution amiable avant toute action judiciaire. À défaut, les tribunaux compétents seront ceux du ressort de la Cour d'Appel de Papeete.

Fait à Arue, le

Signature du stagiaire :

Signature de Coco Games :

Conditions Générales de Vente (CGV)

Article 1 - Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations entre Coco Games et toute personne physique ou morale (ci-après le "Client") souhaitant suivre une formation en création de CV.

Article 2 - Description des services

Coco Games propose une formation en création de CV, décrite dans le contrat de formation.

Article 3 - Inscription et paiement

L'inscription à la formation est effective à réception du paiement intégral du prix de la formation. Le paiement peut être effectué par virement bancaire, paiement en ligne ou en espèces.

Article 4 - Droit de rétractation

Conformément à la législation en vigueur en Polynésie française, le Client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la date de signature du contrat, sauf si la formation a débuté avant la fin de ce délai avec l'accord du Client.

Article 5 - Annulation et remboursement

En cas d'annulation par le Client après le début de la formation, aucun remboursement ne sera effectué. En cas d'annulation par Coco Games, le Client sera remboursé au prorata des services non fournis.

Article 6 - Responsabilité

Coco Games s'engage à fournir une formation de qualité, conforme aux attentes du Client. Toutefois, Coco Games ne saurait être tenu responsable des résultats obtenus par le Client suite à la formation.

Article 7 - Propriété intellectuelle

Les documents et contenus fournis lors de la formation sont protégés par des droits de propriété intellectuelle et ne peuvent être reproduits ou diffusés sans l'accord préalable de Coco Games.

Article 8 - Données personnelles

Les informations collectées lors de l'inscription sont utilisées pour la gestion de la formation et peuvent être communiquées aux partenaires de Coco Games. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" en vigueur en Polynésie française, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles.

Article 9 - Modification des CGV

Coco Games se réserve le droit de modifier les présentes CGV. Les modifications seront applicables dès leur mise en ligne.

Article 10 - Litiges

En cas de litige, les parties chercheront une solution amiable avant toute action judiciaire. À défaut, les tribunaux compétents seront ceux du ressort de la Cour d'Appel de Papeete.